

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

## Séance du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Joseph Bon à Merville.

### Votants :

**CCHT** : Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Jean-Claude ESPIE, Céline FRAYARD, Gilles MARTIN, Sébastien NOEL, Pierre SANCHEZ, Laurent ZANETTI

**CCCB** : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY

**C3G** : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Véronique MILLET

**CCF** : Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL, Denis BRUN

**CCVA** : Robert SABATIER

**Absente ayant donné pouvoir** : Sabine GEIL-GOMEZ à Thierry SAVIGNY

**Secrétaire de séance** : Véronique MILLET

*Nombre de délégués : 47*

*Quorum : 24*

*Date de convocation : 19/03/2019*

*Membres présents : 27*

*Pouvoir : 1*

**Domaine** : *Finances*

**Délibération n°**: 19/117

**Objet** : Demande d'aide financière auprès du dispositif Leader pour le projet de création d'outils de communication touristiques mutualisés

Le Président demande à Thierry SAVIGNY, Premier Vice-Président, de présenter cette action.

Thierry SAVIGNY rappelle qu'un travail de rédaction avec les techniciens des EPCI membres a permis l'actualisation et l'impression de la carte touristique en 2018. Une seconde étape était programmée pour réaliser des outils de communication mutualisés (dépliants, flyer, cartes, topoguide...).

Ces actions sont éligibles à des subventions de l'Europe si elles portent sur l'ensemble du territoire du PETR et/ ou sont communes à plusieurs EPCI Membres et/ou sont issues de la coopération entre territoires GAL. Le montant maximum de cette opération est estimé à 48 000,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil Syndical de déposer une demande d'aide auprès du dispositif Leader pour cette opération.

**Entendu l'exposé du Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :**

- 1 - Déposer une demande d'aide au taux le plus haut au titre de la création d'outils de communication touristiques mutualisés auprès du dispositif Leader
- 2 - Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 26 mars 2019.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 26 mars 2019  
Au registre sont les signatures